

min de fer de Lévis et Kennébec. Comme tel, j'étais en possession de deux locomotives portant respectivement les noms de « L. N. Larochelle » et « Charles A. Scott. » Ces locomotives étaient hangarées dans la remise aux locomotives de la compagnie du chemin de fer de Lévis et Kennébec, qui est située dans la ville de Lévis, je crois, mais je ne suis pas certain. La saisie avait été opérée en vertu d'un bref de saisie-revendication.

Le douzième jour de février courant, je me rendis à la remise dans laquelle les locomotives étaient hangarées et y trouvai un grand nombre de personnes, parmi lesquelles se trouvaient M. Sénécal, MM. Beauchamp et Bélanger, qui m'ont donné à entendre qu'ils allaient sortir les locomotives de la remise. *Je les menaçai de faire feu sur quiconque toucherait aux locomotives*, mais ils ne parurent pas s'occuper de mes menaces et se mirent à sortir les locomotives. Ils étaient à peu près cent en nombre. Le sergent Chabot, de la police provinciale, était là, ainsi qu'un autre sergent de police, du nom de Roy, je crois. Il refusa de me prêter main-forte et d'intervenir dans l'affaire, quoique requis par moi de le faire.

Je montrai au sergent Roy ma copie de la saisie en vertu de laquelle j'étais nommé gardien des dites locomotives, et il me dit que ce n'était pas suffisant. Je demandai à M. Sénécal en vertu de quel droit il prétendait reculer les locomotives, et il me montra un contrat, qui était en français, lequel contrat, dit-il, lui donnait ce droit. Pendant cette conversation entre M. Sénécal et moi-même, un certain nombre d'hommes continuait à reculer les grandes portes de la remise aux locomotives. Je ne pourrais nom-